



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉLABORE
LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
AVRE LUCE NOYE**

LIVRET EXPLICATIF

Rapport de présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Zonage

Règlement

Annexes

...



Ailly-sur-Noye / Arvillers / Aubercourt / Aubvillers / Beaucourt-en-Santerre / Berteaucourt-lès-Thennes / Braches / Cayeux-en-Santerre / Chaussoy-Épagny / Chirmont / Cottenchy / Coullemelle / Démuin / Domart-sur-la-Luce / Dommartin / Esclainvillers / Flers-sur-Noye / Folleville / Fouencamps / Fransures / Fresnoy-en-Chaussée / Grivesnes / Guyencourt-sur-Noye / Hailles / Hallivillers / Hangard / Hangest-en-Santerre / Ignaucourt / Jumel / La Faloise / La Neuville-Sire-Bernard / Lawarde-Mauger-l'Hortoy / Le Plessier-Rozainvillers / Le Quesnel / Louvrechy / Mailly-Raineval / Mézières-en-Santerre / Moreuil / Morisel / Quiry-le-Sec / Rogy / Rouvrel / Sauvillers-Mongival / Sourdon / Thennes / Thory / Villers-aux-Érables

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	3
LOCALISATION DU TERRITOIRE	4
DESCRIPTION DU PROJET DE P.L.U.I	5
LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE	6
LE RAPPORT DE PRÉSENTATION	7
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)	9
LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)	10
LE PLAN DE ZONAGE	12
LE RÈGLEMENT	13
LES ANNEXES	15

AVANT-PROPOS

La Communauté de Communes Avre Luce Noye a décidé d'élaborer un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Il s'agit d'un **outil de planification** qui permet de fédérer l'intercommunalité par la construction d'un **projet de territoire partagé** et de le décliner réglementairement pour encadrer son développement.

Les élus ont pour ambition de **définir ce document d'urbanisme dans un esprit de co-construction** entre les communes et la communauté de communes afin de **répondre au mieux aux besoins des populations** et permettre également la mise en œuvre de politiques prioritaires que sont le développement de **l'offre de logements, la préservation de l'environnement et des paysages, la consommation économe de l'espace, la lutte contre l'étalement urbain, la prise en compte des risques, ...**

Cette démarche s'inscrit dans un **contexte normatif** assez strict qui laisse peu de latitude. Ce travail est important et délicat, car il s'agit de **préparer l'avenir du territoire tout en prenant en compte les dispositions réglementaires imposées.**